



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8178^e séance

Jeudi 8 février 2018, à 9 h 55

New York

Provisoire

Président : M. Alotaibi (Koweït)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Coleman
Éthiopie	M. Alemu
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Umarov
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
Suède	M. Skoog

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Sixième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2018/80)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Sixième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2018/80)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint et Chef du Bureau de lutte contre le terrorisme, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/80, qui contient le sixième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

Je donne maintenant la parole à M. Voronkov.

M. Voronkov (*parle en anglais*) : Au nom du Secrétaire général, je tiens tout d'abord à exprimer ma solidarité avec les populations et les gouvernements des régions récemment frappées par des attaques terroristes. La liste est longue et comprend l'Afghanistan, le Cameroun, l'Iraq, le Nigéria, les Philippines et la Somalie. Nos prières vont aux victimes et aux survivants de ces attaques odieuses. J'appelle également tous les États Membres à redoubler d'efforts pour renforcer la coopération internationale en vue de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, et pour traduire en justice les responsables d'actes terroristes.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter au Conseil le sixième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider

les États Membres à contrer cette menace (S/2018/80). Ce rapport a été préparé grâce aux données fournies par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et en étroite collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, ainsi que d'autres entités des Nations Unies et organisations internationales.

La lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) entre dans une nouvelle phase. Le sixième rapport du Secrétaire général montre que, malgré les revers militaires importants essuyés par l'EIIL en Iraq, en République arabe syrienne et dans le sud des Philippines l'année dernière, le groupe et ses associés continuent de représenter une menace importante, qui évolue dans le monde entier. Selon le rapport, l'EIIL a perdu son intérêt pour la conquête et le contrôle de territoires. Il a été contraint de s'adapter et de se concentrer principalement sur un groupe plus restreint et plus motivé d'individus qui restent déterminés à inspirer, faciliter et exécuter des attaques. Désormais, la structure de l'EIIL est celle d'un réseau mondial dont la hiérarchie est horizontale et qui a moins de contrôle sur les opérations des entités qui lui sont associées.

Bien qu'il soit difficile d'évaluer avec certitude le nombre de combattants terroristes étrangers restant en Iraq et en République arabe syrienne, le flux de ces combattants vers les deux pays s'est pratiquement tari. Toutefois, le retour des combattants terroristes étrangers et leur réinstallation dans d'autres régions continuent de faire peser une menace considérable sur la sécurité internationale. Le rapport indique que la structure du mécanisme de propagande mondiale de l'EIIL et la quantité et la qualité de ses résultats continuent de se détériorer. Toutefois, les membres et les sympathisants de l'EIIL sont toujours en mesure d'utiliser les médias sociaux, y compris les technologies d'encodage et des outils de communication sur le dark Web, pour communiquer entre eux et coordonner et faciliter des attaques.

La capacité de l'EIIL à s'assurer des revenus a été considérablement affaiblie, avant tout parce qu'il a perdu le contrôle des gisements de pétrole et de gaz en République arabe syrienne. Ses revenus ont diminué de plus de 90 % depuis 2015. Néanmoins, il parvient toujours

à se procurer des fonds par l'extorsion et la maîtrise des postes de contrôle. Une préoccupation fondamentale à cet égard est de déterminer comment faire en sorte que les fonds si indispensables à la reconstruction et à la stabilisation parviennent aux zones libérées de l'EIIL sans qu'ils soient détournés par ce groupe. L'EIIL continue de financer les entités qui lui sont affiliées, mais celles-ci cherchent de plus en plus de moyens de diversifier leurs revenus et de devenir financièrement indépendantes. Les sociétés de services financiers, notamment les bureaux de change et les sociétés d'envoi de fonds, restent un des moyens privilégiés de l'EIIL et de ses soutiens pour déplacer des fonds d'un pays à l'autre.

S'agissant de l'évolution de la menace que représente l'EIIL en dehors de l'Iraq et de la République arabe syrienne, les groupes qui lui sont affiliés en Égypte se sont montrés extrêmement résilients et font peser une menace de plus en plus grave. L'EIIL reste déterminé à reconstituer ses capacités en Libye et continue d'y exécuter des attaques ponctuelles. En Afrique de l'Ouest, des groupes associés à l'EIIL continuent d'opérer au Mali et dans les pays voisins. En Afrique de l'Est, les éléments affiliés à l'EIIL actifs dans le Puntland et dans le sud de la Somalie ajoutent à la menace que posent les Chabab, groupe affilié à Al-Qaïda. Bien qu'il ait été encore affaibli par les opérations militaires afghanes et internationales, l'EIIL continue de mener des attaques offensives en Afghanistan, en particulier à Kaboul. Les groupes associés à l'EIIL ont subi d'importants revers en Asie du Sud-Est, notamment la perte de la ville de Marawi dans le sud des Philippines.

L'évolution rapide et le caractère transnational de la menace posée par l'EIIL représentent un défi complexe pour les États Membres et la communauté internationale et mettent en relief à quel point il est essentiel de partager tout renseignement sur l'identité des combattants terroristes étrangers rapatriés ou relocalisés. La Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaïda demeure un des principaux instruments mondiaux à cet égard. Je salue les efforts déployés par le Conseil ces derniers mois pour adopter plusieurs résolutions visant à contribuer à la lutte contre la propagande terroriste, à empêcher les terroristes d'acquiescer des armes, à examiner la question de la responsabilité des militants de l'EIIL pour les crimes qu'ils ont commis en Iraq, à désorganiser la traite d'êtres humains à laquelle se livrent les groupes terroristes et à s'attaquer au problème des combattants terroristes étrangers grâce à des mesures en matière de sécurité

des frontières, de partage de l'information et de justice pénale. La priorité doit désormais être de mettre en œuvre ces nouvelles normes mondiales.

L'Organisation des Nations Unies, ses États Membres et les organisations internationales, régionales et sous-régionales continuent de renforcer les outils existants et d'en élaborer de nouveaux pour faire face à l'évolution de la menace que représente l'EIIL. Les partenariats novateurs mis en place entre les organismes publics et le secteur privé ont permis d'étoffer le partage d'informations sensibles sur les modes de financement du terrorisme et sur les personnes soupçonnées. Beaucoup d'États Membres accordent de plus en plus d'attention aux stratégies de poursuites et aux programmes de réadaptation et de réinsertion.

Le plan de renforcement des capacités destiné à endiguer le flux de combattants terroristes étrangers continue d'évoluer afin d'être en mesure de traiter tous les aspects du phénomène des combattants terroristes étrangers – 35 des 50 projets que comprend le plan ont été menés à bien ou sont en cours de mise en œuvre. L'heure n'est toutefois pas à la complaisance. Nous devons garder une longueur d'avance sur l'EIIL, qui continue de s'adapter et d'évoluer. Je voudrais faire quatre observations pour conclure.

Premièrement, nous disposons déjà d'un solide cadre international pour combattre la menace posée par l'EIIL, grâce à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, aux diverses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, aux 19 conventions internationales relatives à la lutte contre le terrorisme et à nombre d'instruments régionaux. Les efforts internationaux de lutte contre l'EIIL bénéficieraient grandement de l'application effective des résolutions existantes et des instruments juridiques, conventions et protocoles relatifs à la lutte contre le terrorisme en vigueur. L'ONU se tient prête, le cas échéant, à apporter son assistance aux États Membres à cet égard.

Deuxièmement, la communauté internationale doit combler les lacunes qui subsistent dans la coopération en matière de lutte antiterroriste aux niveaux mondial, régional et national. En juin, le Secrétaire général réunira le tout premier sommet des responsables des services antiterroristes des États Membres, dans l'optique d'améliorer la coopération, de garantir un partage sûr et rapide des informations, et de mettre au point de nouveaux moyens novateurs de lutter contre le terrorisme.

Troisièmement, lutter contre la menace que représente l'EIIL suppose de s'attaquer aux conditions sous-jacentes qui poussent de jeunes hommes et de jeunes femmes à céder aux sirènes de l'extrémisme violent. La plupart des nouvelles recrues des organisations terroristes ont entre 17 et 27 ans. Les groupes extrémistes exploitent la désillusion et le sentiment de marginalisation que ressentent ces jeunes insatisfaits, en donnant un faux sens à leur vie. C'est pourquoi l'on parlera aussi, durant le Sommet, des moyens d'impliquer et d'autonomiser les jeunes afin de prévenir l'extrémisme violent.

Quatrièmement, il s'agit du premier rapport que le Secrétaire général publie sur la menace que représente l'EIIL depuis la création du Bureau de lutte contre le terrorisme. La semaine dernière, le Secrétaire général a approuvé le Pacte pour la coordination de la lutte mondiale contre le terrorisme des Nations Unies, qui aidera à concrétiser l'une des priorités clefs, à savoir le renforcement de la coordination et de la cohérence de l'action antiterroriste menée par le système des Nations Unies. Nous sommes déterminés à accélérer notre appui au renforcement des capacités de tous les États Membres afin de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La lutte contre l'EIIL et ses affiliés est loin d'être terminée. Certes, d'importants succès militaires ont été enregistrés ces huit derniers mois, mais cela demeure un défi véritablement mondial, qui exige une réponse multilatérale urgente et concertée. Le Secrétaire général se félicite de l'intérêt accordé par le Conseil de sécurité à cette question, et le prie instamment de poursuivre ses efforts pour resserrer davantage la coopération multilatérale pour contrer les menaces et relever les défis dont il est fait état dans le rapport.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Voronkov de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Mme Coleman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov de son premier exposé présenté au Conseil sur cette menace depuis la création du Bureau de lutte contre le terrorisme, l'année dernière. Les États-Unis entendent bien continuer de coopérer avec lui et avec son équipe pour aider les États Membres à lutter contre le terrorisme.

Les cartes montrant les territoires occupés par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) en Iraq et en Syrie en disent long. En 2013 et 2014, l'EIIL était en marche. Il s'est emparé de larges portions de territoires en Syrie et en Iraq au profit de son califat autoproclamé de terreur. Certaines des plus grandes villes de la région, comme Mossoul, sont tombées entre ses mains. Ces terroristes ont, dans les régions contrôlées par l'EIIL, commis d'innombrables atteintes aux droits fondamentaux des personnes en Iraq et en Syrie et utilisé leur bastion pour planifier des attaques partout dans le monde.

Aujourd'hui, en 2018, ces mêmes cartes disent autre chose. Elles montrent que le territoire contrôlé par l'EIIL a fondu. L'Iraq a été libéré des mains de l'EIIL. Les États-Unis ont mené une coalition d'États Membres déterminés, qui a permis d'affaiblir considérablement l'EIIL, avec le concours de nos partenaires en Syrie et en Iraq. Nous ne faiblirons pas dans notre volonté de vaincre durablement l'EIIL. Nous continuerons de nous battre jusqu'à ce que les cartes ne montrent plus de territoire occupé par l'EIIL.

Mais même après cela, notre lutte ne s'arrêtera pas, car l'EIIL adapte ses tactiques. S'il est en train de perdre son prétendu « État », les combattants qui restent continueront, eux, d'essayer d'entraver le processus de stabilisation et de reconstruction en Iraq et en Syrie. Les combattants terroristes étrangers de l'EIIL essayeront aussi de retourner chez eux pour ouvrir de nouveaux fronts. Avec Al-Qaida, les cellules et les affiliés de l'EIIL représentent une grave menace et étendent la propagation de la terreur aux communautés du monde entier.

Nous voyons ces attaques ignobles perpétrées aujourd'hui. Il y a quelques semaines, l'EIIL a revendiqué le lâche attentat commis en Afghanistan contre Save the Children – une organisation humanitaire non gouvernementale qui fournit une assistance à plus de 700 000 enfants. En automne, en Égypte, l'EIIL a revendiqué la lâche attaque contre une mosquée qui aurait coûté la vie à plus de 300 fidèles.

Alors même que nous boutons l'EIIL hors de son bastion, le besoin d'être vigilants et d'œuvrer de concert pour vaincre ce fléau est évident. Alors que la lutte contre l'EIIL entre dans une nouvelle phase, ce sont les services nationaux de maintien de l'ordre et de renseignement qui devront se charger du gros du travail. Ils devront mettre en commun leurs ressources et partager leurs informations pour stopper les attaques avant qu'elles aient lieu. Il nous faut sans plus tarder trouver les moyens d'approfondir la coopération en la

matière. Nous avons, ici à l'ONU, mis en place des instruments d'importance vitale qui peuvent nous aider dans ces efforts.

Tout d'abord, les États Membres doivent redoubler d'efforts pour tarir les sources de financement de l'EIIL et d'Al-Qaida. Dans les mois à venir, l'on s'attend à ce que l'EIIL essaye d'infiltrer des entreprises légitimes en Iraq et en Syrie à la recherche de nouveaux moyens de financement. Tous les États Membres ont pour obligation de geler les avoirs de tous les terroristes inscrits sur la liste du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées. Les États Membres doivent prendre cette obligation au sérieux et honorer pleinement les engagements qu'ils ont pris à ce titre. Les États-Unis agiront avec le plus grand soin pour repérer et perturber les réseaux de financement de l'EIIL et d'Al-Qaida.

Nous devons tous redoubler d'efforts pour endiguer le flux de combattants terroristes étrangers à travers les frontières. Ils cherchent constamment à percer nos lignes de défense et à éviter d'être capturés. D'où toute l'importance de la résolution 2396 (2017) que nous avons adoptée en décembre. Elle contient des mesures cruciales visant à renforcer la sécurité des frontières et le partage de l'information, ainsi que des dispositions pour améliorer la coopération judiciaire et en matière de répression. La résolution 2396 (2017) établit des normes élevées que les États doivent respecter pour améliorer le contrôle aux frontières. Elle encourage aussi vivement les Gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies concernant les poursuites, la réadaptation et la réinsertion, en consultation avec la société civile, afin de briser le cycle de la terreur. Les États-Unis engagent tous les États Membres à remplir rapidement leurs obligations découlant de cette résolution, et les organismes des Nations Unies chargés de la lutte contre le terrorisme d'être disposés à aider les États Membres à s'acquitter de cette tâche.

Il ne fait pas de doute qu'il importe que nous utilisions tous les instruments que nous avons créés au Conseil de sécurité pour lutter contre l'EIIL. À cette liste, il faut ajouter la résolution 2379 (2017), qui porte création d'un mécanisme d'enquête chargé de recueillir des éléments de preuves sur les crimes commis par l'EIIL en Iraq. L'établissement des responsabilités pour les atrocités commises par l'EIIL est fondamental pour se relever du règne de la terreur de l'EIIL. C'est demain la date butoir fixée pour s'accorder sur le mandat du

mécanisme d'enquête concernant l'EIIL. Nous espérons que l'Iraq et les Nations Unies pourrons parvenir à un accord afin que la résolution puisse être rapidement et pleinement mise en œuvre.

Les États-Unis sont fiers de l'action inébranlable menée pour affronter à l'EIIL et mobiliser une coalition mondiale pour écarter la menace qu'il représente, laquelle menace, il est vrai, prend des formes nouvelles et dangereuses. Les succès obtenus jusque-là dans le cadre de notre campagne doivent nous renforcer dans notre détermination durant la nouvelle étape qui s'annonce. Lorsque, en 2014, nous avons jeté un coup d'œil sur les cartes montrant l'étendue des territoires contrôlés par l'EIIL, il était difficile pour nous d'imaginer que trois ans plus tard, nous observerions un changement positif aussi spectaculaire. Grâce à notre ferme volonté collective, nous avons réussi à renverser le cours des événements. Nous continuerons de le faire dans les années à venir jusqu'à ce que l'EIIL soit vaincu pour de bon et qu'il retrouve sa place naturelle - les poubelles de l'histoire.

M. Delattre (France) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de remercier chaleureusement le Secrétaire général adjoint en charge de la lutte contre le terrorisme, M. Vladimir Voronkov, pour sa présentation très éclairante du sixième rapport du Secrétaire général sur la menace posée par Daech (S/2018/80).

Comme le souligne ce rapport, Daech a subi des défaites militaires importantes au Levant ces six derniers mois, et cela notamment grâce à l'action de la coalition internationale. Si le groupe a perdu son ancrage territorial, la lutte contre Daech en Syrie et en Iraq n'est pas pour autant terminée. Nous devons donc poursuivre nos efforts, y compris au plan militaire, pour empêcher la constitution de sanctuaires, en particulier en Libye, en Afrique de l'Ouest, en Afghanistan et en Asie du Sud-Est. Mais au-delà de nos efforts nécessaires sur le plan militaire, je souhaiterais insister aujourd'hui sur quatre domaines d'action prioritaires pour la France, qui rejoignent largement les priorités telles que définies par M. Voronkov.

Premièrement, l'évolution des flux de combattants terroristes étrangers doit nous amener à constamment adapter nos législations et nos dispositifs. Outre la nécessité de continuer à prévenir la radicalisation et à empêcher les départs, il nous faut anticiper les risques posés par de potentiels retours, ainsi que par les combattants qui décident de rejoindre un pays tiers. Cela implique notamment d'améliorer nos outils de détection

et de renforcer le partage d'information, en particulier avec INTERPOL, mais aussi de concevoir des réponses judiciaires adaptées. C'est un exercice infiniment complexe compte tenu de la diversité des profils concernés et, dans le cas de la France, du nombre important de femmes et d'enfants.

Sur ce dernier point, la France attache beaucoup d'importance à une prise en charge spécifique des enfants. L'adoption de la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité en décembre dernier a constitué une étape importante à cet égard, en demandant aux États Membres de redoubler d'efforts et d'adopter des mesures supplémentaires pour faire face aux flux de combattants terroristes étrangers.

Deuxièmement, la lutte contre le financement du terrorisme doit rester une priorité absolue. Nous en avons hélas été les témoins, il faut peu d'argent pour tuer au hasard dans les rues de Paris, New York, Bamako, Kaboul ou Bagdad. Mais il faut des moyens significatifs pour diriger une organisation terroriste, créer ses réseaux, propager ses discours de haine, entretenir ses combattants, acheter leurs armes, voire parfois leur loyauté.

Des efforts importants ont été engagés depuis 20 ans pour tarir les ressources des terroristes, à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres enceintes, telles que le Groupe d'action financière. Mais les groupes terroristes font preuve de résilience et d'opportunisme dans la collecte et le transfert de leurs ressources financières respectives, et ont recours, nous le savons, à une large gamme d'options : criminalité ordinaire et sur Internet, fraude organisée, enlèvements, extorsion, contrebande d'armes et de stupéfiants, pour ne citer que quelques exemples.

Et si des résultats ont été obtenus pour geler les avoirs des terroristes, contrôler les mouvements formels et informels de fonds et préserver l'intégrité du système financier, toutes les techniques de transfert d'argent sont aujourd'hui vulnérables. Notre mobilisation ne doit donc pas faiblir. C'est ce constat qui a conduit le Président de la République française, Emmanuel Macron, à convier une conférence internationale sur le financement du terrorisme à Paris, le 26 avril prochain, afin de permettre un partage nécessaire d'expertise et d'appeler à un engagement politique renouvelé dans ce domaine.

Troisième priorité, nous devons continuer à combattre la propagation de cette idéologie barbare, en particulier sur Internet. Face à des terroristes qui exploitent

la transformation numérique à leur profit, nous devons nous aussi adapter nos modes de réaction, dans le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La lutte contre Daech sur Internet est bien la nouvelle frontière de notre combat. Internet ne doit pas devenir le dernier refuge de Daech après la chute de ses places fortes sur le terrain.

Sous l'impulsion du Président Macron, la France est à la pointe de ce combat afin de mener une discussion franche avec les grands groupes d'Internet sur les moyens de contrer la propagande meurtrière de Daech. C'est vrai à l'ONU, où nous avons co-organisé un événement de haut niveau en septembre dernier en marge de l'Assemblée générale avec l'Italie et le Royaume-Uni ainsi qu'avec les entreprises du secteur privé. C'est vrai également dans le cadre du Groupe des Sept, avec l'adoption d'une déclaration très forte des Ministres de l'intérieur à Ischia en octobre dernier, qui rappelle la nécessité de lutter avec détermination contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes. C'est vrai encore dans le cadre de l'Union européenne, où la France soutient activement les travaux lancés par la Commission européenne dans le cadre du Forum de l'Union européenne sur l'Internet, qui conduit un dialogue avec les grandes entreprises du numérique.

Le secteur privé a pris la mesure de ces enjeux, comme en témoigne la création du Forum mondial Internet pour la lutte contre le terrorisme à l'été 2017, mais nous devons encore faire plus et mieux. Au-delà de l'engagement nécessaire des acteurs gouvernementaux et des entreprises d'Internet, l'efficacité de notre action repose aussi sur la mobilisation de la société civile en matière de contre-discours, afin d'exposer les contradictions des groupes terroristes. Les efforts de la société civile doivent être encouragés et soutenus. La France est déterminée à poursuivre ses efforts pour lutter contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes, qui constitue un axe majeur de la lutte contre Daech.

Enfin, et c'est là notre quatrième priorité, il ne peut y avoir de lutte effective et durable contre Daech sans lutte contre l'impunité des crimes qu'il a commis. Trop de civils, y compris de femmes et d'enfants, ont été victimes de crimes qui, outre la qualification d'actes de terrorisme, sont susceptibles de constituer notamment des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. La justice doit faire partie de la réponse à apporter à ce fléau. C'est pourquoi la France a soutenu la création du Mécanisme international indépendant d'enquête sur les crimes commis en Syrie, qui s'applique aussi aux

crimes commis par Daech, et la création par le Conseil de l'Équipe internationale d'enquête sur les crimes commis par Daech en Iraq. Elle promeut les efforts d'enquête et les poursuites menées dans le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, et rappelle son opposition constante à la peine de mort en tout lieu et en toute circonstance.

Je conclurai mon propos en insistant sur le rôle unique en son genre que l'Organisation des Nations Unies doit continuer à jouer dans ce combat multiforme que nous menons contre le terrorisme et en particulier contre Daech. Avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'ONU a désormais tous les outils nécessaires pour analyser la menace, évaluer la mise en œuvre des résolutions du Conseil, identifier les besoins prioritaires des États et leur apporter une assistance technique adaptée. La France réitère tout son soutien aux entités des Nations Unies dans leurs efforts et s'engagera pleinement dans le sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en juin prochain afin de s'assurer que notre réponse collective reste à la hauteur de la menace.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov de son exposé et de la présentation du rapport du Secrétaire général (S/2018/80).

Depuis 2014, Daech a perdu 98 % de son territoire et la coalition mondiale a libéré plus de 7,7 millions de personnes de son emprise en Iraq et en Syrie. Le Royaume-Uni est fier du rôle qu'il a joué en menant plus de 1 600 frappes aériennes en Iraq et en Syrie, en formant ainsi plus de 60 000 membres des forces de sécurité irakiennes et en soutenant les opérations de lutte contre Daech avec environ 1 400 personnels britanniques dans la région. En plus de gagner la guerre, nous travaillons à gagner la paix en soutenant la stabilisation et la réponse humanitaire. Le Royaume-Uni a alloué 3,4 milliards de dollars pour faire face à la crise en Syrie depuis 2012. En Iraq, nous avons débloqué 320 millions de dollars en aide humanitaire, 418 millions de dollars en garanties de prêt par l'intermédiaire de la Banque mondiale à l'appui de la stabilité budgétaire et du développement économique et près de 35 millions de dollars à l'appui de la stabilisation.

Nous ne pouvons, toutefois, pas nous reposer sur nos lauriers. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, Daech a été affaibli et fragmenté, mais nous restons confrontés de par le monde à une grave menace émanant de personnes et de cellules affiliées à Daech ou inspirées par lui. La persistance de la menace du terrorisme est malheureusement quelque chose que nous avons ressenti personnellement au Royaume-Uni. Alors que nous pensons aux victimes du terrorisme à travers le monde, nous devons redoubler d'efforts pour vaincre Daech une bonne fois pour toutes.

Premièrement, nous devons poursuivre et intensifier nos efforts pour lutter contre l'utilisation abusive d'Internet par les terroristes. Nous avons déjà fait des progrès dans ce combat en ligne. La manifestation organisée en septembre dernier sous la conduite de la Première Ministre Theresa May, de concert avec le Président Macron et le Premier Ministre Gentiloni Silveri, a été un événement historique rassemblant les États et les entreprises du secteur pour faire face à cette menace. Les activités de propagande de Daech ont été réduites de plus de la moitié depuis leur pic et les comptes de ses sympathisants sont aujourd'hui fermés plus rapidement que jamais. Au Royaume-Uni, l'unité de signalement des contenus terroristes, qui est la première du genre, a travaillé avec les entreprises technologiques pour supprimer plus de 300 000 messages en ligne.

Toutefois, nous devons faire beaucoup plus pour nous assurer que nous disposons des outils et technologies qui nous permettront de garder une longueur d'avance sur les terroristes. Faisant fond sur la mise en place du Forum mondial Internet pour la lutte contre le terrorisme, nous cherchons à encourager les entreprises technologiques à prendre l'initiative dans la lutte contre les contenus terroristes téléchargés sur Internet. Nous devons veiller à ce que les contenus terroristes soient rapidement supprimés et leur diffusion limitée, et, plus fondamentalement, empêcher qu'ils ne soient disponibles. Les grandes entreprises doivent soutenir les entreprises de plus petite taille et partager avec elles leurs meilleures pratiques.

Deuxièmement, nous devons renforcer notre capacité collective de lutter contre la menace que constituent le retour et la réinstallation des combattants terroristes étrangers. Cela a été souligné à juste titre par le Secrétaire général dans son rapport et constitue un élément central de la résolution 2396 (2017). Nous sommes encouragés par le fait que plus de 60 pays s'emploient désormais à développer la base de données mondiale

d'INTERPOL qui suit actuellement 43 000 combattants, mais les États du monde entier doivent faire davantage pour renforcer la sécurité aux frontières, notamment au niveau des renseignements préalables concernant les voyageurs, des dossiers passagers et des données biométriques. Nous devons également accentuer nos efforts pour élaborer des stratégies efficaces en ce qui concerne les poursuites, la réadaptation et la réinsertion, tout en accordant une attention particulière aux problèmes spécifiques que pose le retour des femmes et des enfants.

Troisièmement, le Royaume-Uni demeure déterminé à renforcer la sûreté de l'aviation pour lutter contre le terrorisme, sur la base de la résolution 2309 (2016) du Conseil. À cette fin, le Royaume-Uni investit dans le développement de nouvelles technologies et collabore avec ses partenaires dans le monde entier. Nous accueillons également avec satisfaction l'accord dont a fait l'objet le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en octobre dernier, et nous appelons l'OACI et tous les États à garantir sa pleine mise en œuvre.

Enfin, je réitère l'appui du Royaume-Uni à la réforme du dispositif antiterroriste de l'ONU initiée par le Secrétaire général et au Bureau de lutte contre le terrorisme, sous la direction de M. Voronkov. Nous saluons les mesures initiales prises pour améliorer la cohérence au sein du système des Nations Unies, en particulier l'engagement à collaborer étroitement avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et sa directrice exécutive, M^{me} Coninx. Nous comptons sur le Bureau de lutte contre le terrorisme pour renforcer sa capacité à appuyer les États, en particulier dans les domaines où l'ONU peut apporter une contribution unique, notamment en matière de prévention de l'extrémisme violent.

Comme le souligne le rapport, la menace du terrorisme est omniprésente et changeante. Toutefois, de la même manière que la coalition mondiale a rassemblé un grand nombre d'entre nous pour lutter contre l'ennemi commun qu'est Daech, nous devons rester unis pour faire face à ces nouvelles menaces. Il s'agit là d'une menace mondiale qui exige une mobilisation mondiale.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous apprécions la tenue de la présente séance et remercions M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint et Chef du Bureau de lutte contre le terrorisme, de son exposé détaillé. Il peut compter sur notre appui et notre coopération.

Notre expérience en matière de lutte contre le terrorisme nous pousse à souligner la nécessité de le combattre sans relâche, dans ses manifestations multiples et changeantes. À cet égard, nous saluons la lutte active que mène l'ONU contre le terrorisme, notamment par la création récente du Bureau de lutte contre le terrorisme et le renouvellement du mandat de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, ainsi que par le biais du sixième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et du sommet des chefs d'organismes de lutte contre le terrorisme convoqué par le Secrétaire général. Le Pérou salue donc les progrès conséquents mentionnés dans le dernier rapport sur la mise en œuvre de la résolution 2368 (2017), concernant la lutte contre le prétendu État islamique et les entités qui y sont associées (S/2018/80). Avec l'appui de l'Organisation et du Conseil, la communauté internationale est parvenue à libérer la plus grande partie du territoire dont Daech avait pris le contrôle.

Néanmoins, la menace persiste, car Daech modifie et perfectionne ses tactiques pour continuer de menacer la paix et la sécurité internationales. Il faut agir intelligemment, en renforçant la coopération internationale afin de prévenir les nouvelles formes et manifestations de cette menace et de les combattre efficacement. Je vais me pencher sur trois aspects du problème.

Premièrement, s'agissant du problème que posent le retour des combattants terroristes étrangers dans leurs pays d'origine et leur réinstallation dans des pays tiers, nous estimons qu'il est urgent d'identifier ces terroristes. Nous disposons à cet effet de la liste des sanctions contre Daech et Al-Qaida, mais nous devons nous appuyer davantage sur les données biométriques dont dispose INTERPOL et sur des instruments tels que les systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs et les listes de personnes à surveiller établies par l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Il importe également d'élaborer des stratégies globales pour mener des enquêtes et poursuivre et sanctionner les terroristes, dans le plein respect de l'état de droit et des droits de l'homme. À cet égard, nous saluons les efforts que déploie le Secrétaire général pour mettre en place une équipe qui sera chargée d'enquêter sur les crimes commis par Daech en Iraq. Il importe à cette fin d'incorporer une perspective d'égalité des sexes pour venir en aide aux femmes victimes et promouvoir l'intégration des jeunes afin de les éloigner de l'extrémisme violent.

Deuxièmement, en ce qui concerne les liens de plus en plus évidents entre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et l'utilisation abusive du cyberspace, les réseaux créés par Daech pour financer ses activités reflètent une réalité préoccupante. Il est indispensable de perfectionner nos connaissances et de renforcer notre coopération pour contrer une dynamique qui englobe des réseaux de traite d'êtres humains, de trafic d'armes, de ressources naturelles, de drogue et de biens culturels, ainsi que diverses méthodes de blanchiment d'argent. L'utilisation des technologies de l'information et des communications, en particulier Internet, par les groupes terroristes est également préoccupante. En dépit de la perte d'espaces physiques, Daech a maintenu sa présence dans l'espace virtuel, en particulier sur les réseaux sociaux. Cela lui permet non seulement de coordonner des attaques, mais également de récolter des fonds et de recruter de nouveaux membres.

Troisièmement, s'agissant de la nécessité de lutter contre les causes profondes de l'extrémisme violent qui est à l'origine du terrorisme, c'est incontestablement un problème qui dépasse la compétence du Conseil. Il nous semble néanmoins important de rappeler, conformément au concept de paix durable, que la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme se renforcent mutuellement et sont indispensables à la mise en œuvre d'une stratégie efficace et intégrée de lutte contre le terrorisme. Le Secrétaire général nous a rappelé à l'occasion d'un important discours prononcé à Londres que face à l'obscurantisme, nous devons créer une nouvelle époque des Lumières. À cet égard, nous saluons les initiatives visant à lutter contre les discours terroristes et à promouvoir des sociétés pacifiques et ouvertes qui sont en mesure de prévenir l'extrémisme violent. Nous estimons, sur la base de notre expérience en matière de lutte contre le terrorisme, qu'une participation croissante des femmes et des jeunes à la vie politique est essentielle pour combattre et prévenir ce fléau.

Mme Gregoire-Van Haaren (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas remercie le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint, M. Voronkov, de leur leadership. Nous tenons également à remercier leur personnel, ainsi que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe de surveillance, des efforts qu'ils ont déployés pour élaborer le rapport à l'examen sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) (S/2018/80).

Comme l'ont souligné d'autres membres du Conseil avant moi, le rapport indique que la menace

que posent l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et les personnes et groupes qui lui sont associés demeure réelle. Les femmes, les hommes et les enfants qui en sont victimes dans le monde entier en sont un triste rappel. Je mettrai l'accent sur trois éléments importants : la menace, la responsabilité et les mesures à prendre.

Premièrement, en ce qui concerne la menace, même si Raqqa a été libérée et l'EIIL a perdu du terrain en Iraq et en Syrie, le mythe de l'EIIL n'a pas disparu. Moins de territoires pour ce groupe n'est pas forcément synonyme d'une plus grande sécurité, et dans des pays tels que le Yémen, l'Égypte et le Mali, la menace que représente l'EIIL reste importante, comme le souligne le rapport. Et en Afghanistan, les groupes affiliés à l'EIIL continuent de commettre des attaques.

Le Royaume des Pays-Bas est préoccupé par le nombre croissant de combattants terroristes étrangers et de membres de leurs familles qui rentrent de Syrie et d'Iraq et de terroristes qui s'implantent dans d'autres zones de conflit. Comme vient de le mentionner M. Voronkov, de par sa capacité à s'adapter à un réseau mondial d'individus motivés, l'EIIL reste une menace pour nous tous. C'est pourquoi nous devons accentuer nos efforts pour poursuivre et emprisonner les combattants terroristes étrangers.

Cependant, nous ne pouvons arrêter les terroristes que si nous les repérons. En décembre, le Conseil a adopté la résolution 2396 (2017), qui porte sur le retour et la réinstallation des combattants terroristes étrangers. Un élément clef de la résolution est l'obligation de collecter les données des dossiers passagers pour détecter plus efficacement les combattants terroristes étrangers. Nous encourageons les États Membres à faire une priorité absolue du renforcement de leurs capacités à cet égard et nous encourageons l'ONU à fournir l'aide nécessaire.

L'amélioration des procédures de détection des terroristes renforce la capacité à les poursuivre, ce qui m'amène à mon deuxième point, à savoir la responsabilisation. Pour les hommes et les femmes qui commettent des actes de terrorisme, notre message est clair : la responsabilisation n'est ni optionnelle ni négociable, et toutes les victimes méritent que justice soit rendue. À cette fin, nous appuyons les efforts et les objectifs du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, créé par l'Assemblée générale.

S'agissant de l'Iraq, la résolution 2379 (2017) exige la création d'une équipe d'enquête pour appuyer les efforts nationaux visant à amener les combattants de l'EIIL à répondre de leurs actes. Nous appelons à l'établissement du mandat de cette équipe dans les plus brefs délais, et nous soulignons que les efforts entrepris au niveau national doivent être conformes au droit international et aux meilleures pratiques de l'ONU. Nous continuons d'appeler les deux pays à adhérer au Statut de Rome ou à accepter la compétence de la Cour pénale internationale.

Je voudrais aborder à présent mon troisième et dernier point : les efforts supplémentaires que l'ONU et ses États Membres doivent déployer. Il est essentiel que les pays qui n'ont pas les capacités requises pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes reçoivent une assistance technique. Leur sécurité est notre sécurité. La Direction exécutive joue un rôle crucial dans l'évaluation et l'analyse des besoins en la matière. Le Royaume des Pays-Bas se félicite du rôle que le Secrétaire général adjoint Voronkov et son Bureau jouent par la suite dans la coordination des efforts en faveur du renforcement des capacités.

La prévention revêt une importance fondamentale pour les travaux de toutes les entités de l'ONU concernées. Les États Membres doivent pouvoir disposer des outils dont ils ont besoin pour créer un environnement qui établit un équilibre entre les mesures répressives et les mesures préventives en matière de lutte contre le terrorisme. Pour que nos efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent soient viables à long terme, nous devons mieux comprendre les causes profondes de ces phénomènes et associer les communautés locales aux efforts visant à y remédier.

Pour terminer, nous nous félicitons des progrès accomplis dans la lutte contre l'EIIL et nous félicitons l'ONU pour sa précieuse contribution à cette fin. Cependant, nous avons encore un long chemin à parcourir pour réduire davantage cette menace et garantir le plein respect du principe de responsabilité.

Le Royaume des Pays-Bas continuera d'apporter sa contribution, notamment en tant que membre actif de la Coalition internationale et en tant que fervent défenseur des Nations Unies.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov de son exposé sur le sixième rapport du Secrétaire général (S/2018/80) sur la menace que représente l'État

islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace. C'est un rapport très complet et riche en informations. Nous remercions également le Secrétaire général d'avoir fait de la lutte contre le terrorisme l'une de ses plus hautes priorités, à très juste titre. Nous exhortons le Secrétaire général à ne jamais relâcher ses efforts et à continuer de donner la priorité à la lutte contre le terrorisme, surtout en ce moment où il pourrait être tentant de réduire l'attention portée aux efforts visant à relever ce défi.

Selon l'analyse de la menace qui figure dans le rapport, la pression militaire a infligé des revers stratégiques à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) sur les principaux champs de bataille. En conséquence, l'EIIL a perdu son intérêt pour la conquête et le contrôle de territoires, et son mécanisme de propagande mondiale continue de se détériorer. Ses revenus ont baissé considérablement depuis 2015, et les activités de recrutement ainsi que les déplacements de combattants terroristes étrangers ont été réduits. Nous nous félicitons de toutes ces évolutions, qui ont été mises en exergue par le Secrétaire général adjoint Voronkov. Néanmoins, nous estimons qu'il serait sage de ne pas faire preuve d'un enthousiasme excessif en déclarant la victoire sur le terrorisme. Le Secrétaire général adjoint Voronkov a raison de dire qu'il faut éviter toute complaisance.

À cet égard, le fait que l'EIIL et les groupes qui lui sont affiliés continuent d'inspirer une série d'attaques en dehors de la zone de conflit est une source de vive préoccupation. Les combattants terroristes étrangers, les membres et les sympathisants de l'EIIL sont toujours en mesure d'utiliser les médias sociaux, y compris les technologies d'encodage et des outils de communication sur le dark Web, pour communiquer entre eux et coordonner et faciliter des attaques. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que certains membres des réseaux de l'EIIL ou d'Al-Qaida sont disposés à s'entraider.

Les rapatriés et les combattants qui se sont réinstallés dans d'autres régions en provenance des zones de conflit représentent désormais une menace grave pour la sécurité internationale. Tout cela montre que même si des progrès notables ont été accomplis en vue de vaincre l'EIIL sur le champ de bataille, de lourds défis subsistent s'agissant de contrer les menaces persistantes, ce qui exige une mise en œuvre efficace des résolutions de l'ONU et surtout, la collaboration et la coopération entre les États et les entités non étatiques à tous les niveaux.

Le rapport fait état de la menace croissante que représentent l'EIIL, les combattants terroristes étrangers et les sympathisants au Moyen-Orient, en Afrique, en Europe, en Asie centrale, en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est. Dans ce contexte, les mesures prises par les États Membres de l'ONU et d'autres parties prenantes pour lutter contre le financement du terrorisme; en matière de répression et de coopération judiciaire; en matière de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile; en matière de poursuites, réadaptation et réinsertion; pour enrayer contre la propagation de l'extrémisme violent dans les prisons; et pour contrer les discours terroristes revêtent la plus haute importance.

L'Afrique est encore très touchée par le terrorisme et l'extrémisme violent. D'après l'Union africaine, l'année 2017 a été marquée par des attentats terroristes dévastateurs dans différentes régions de l'Afrique. Nous sommes témoins de ce qui se passe en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest, dans la région du Sahel et en Afrique de l'Est, où les groupes affiliés à l'EIIL et à Al-Qaida et leurs sympathisants continuent de faire peser une menace grave sur la paix et la sécurité.

En ce qui concerne l'Afrique de l'Est, les Chabab, groupe affilié à Al-Qaida, représentent toujours une menace grave pour la paix et la sécurité en Somalie, dans la Corne de l'Afrique. Par ailleurs, nous assistons à l'apparition de groupes affiliés à l'EIIL opérant en Somalie, qui sont contrôlés et dirigés par le commandement central basé dans le Puntland, comme l'indique le rapport du Secrétaire général. L'EIIL continue de recruter par l'intermédiaire de facilitateurs basés en Libye, en Europe et en Somalie. Des rapports intéressants de l'Autorité intergouvernementale sur le développement confirment cette analyse et contiennent des informations utiles.

Même si l'EIIL en Libye a été affaibli après avoir perdu une grande partie du territoire qu'il contrôlait, il représente toujours une menace pour le pays et l'ensemble de la région au sens large. Encore plus inquiétant, d'autres groupes affiliés à l'EIIL en Afrique auraient envoyé des combattants en Libye pour appuyer des cellules de l'EIIL basées dans le pays et obtenir leur coopération, et il y aurait des mouvements de membres de Boko Haram vers d'autres États de la région à travers les frontières de l'ouest et du sud-est de la Libye. Tout cela exige qu'on prête encore plus d'attention à la situation en Libye.

Boko Haram et l'EIIL sont actifs en Afrique de l'Ouest, et la menace posée par les groupes associés à

l'EIIL et à Al-Qaida continue de se propager dans les États de la région. Il est essentiel de rétablir la paix et la stabilité en Libye, au Mali et dans le bassin du lac Tchad pour priver l'EIIL et d'autres groupes terroristes de tout refuge. C'est pour cette raison que le renforcement des capacités des pays de la région, du Groupe de cinq pays du Sahel et des pays du bassin du lac Tchad demeure de la plus haute importance en vue de lutter contre l'EIIL et les groupes qui lui sont affiliés qui sont actifs dans cette région. C'est également pour cette raison qu'il est impératif d'assurer une gestion efficace de la sécurité en Somalie alors que commence le transfert des responsabilités de la Mission de l'Union africaine en Somalie aux forces de sécurité somaliennes.

Les lourds défis auxquels nous sommes confrontés en matière de lutte contre le terrorisme doivent nous amener à établir une véritable coopération à tous les niveaux. La pleine mise en œuvre par tous les États Membres des cadres juridiques internationaux existants visant à lutter contre l'EIIL et les combattants terroristes étrangers est essentielle pour renforcer la coopération internationale. Toutefois, les pays en développement continueront de se heurter à d'énormes difficultés pour mettre en œuvre efficacement ces cadres juridiques compte tenu de leurs moyens limités dans plusieurs domaines. Toutes les lacunes constatées ne résultent pas généralement d'une absence de volonté mais de l'absence de ressources nécessaires et de capacités techniques et autres capacités connexes - trop nombreuses pour que je les énumère.

Par conséquent, en plus de la coopération bilatérale, régionale et internationale qui est indispensable, le renforcement des capacités et la fourniture d'une assistance technique joueront un rôle essentiel en vue de la mise en œuvre effective de ces cadres juridiques. Nous convenons également de la nécessité d'améliorer la coordination entre le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ainsi qu'entre tous les organes compétents mandatés par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour aider les États Membres à contrer les menaces posées par le terrorisme et l'extrémisme violent.

Toutefois, et je voudrais insister sur ce point avant de conclure, à notre avis, nous n'avons pas encore atteint le degré requis de coopération et de coordination – à la mesure de l'ampleur du défi auquel nous sommes confrontés dans ce domaine – entre les États qui sont en mesure de modifier la donne dans le cadre de ce combat,

dont nous estimons qu'il doit demeurer notre priorité principale à nous tous.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov de son exposé instructif. Le fait que nous disposions désormais d'un Secrétaire général adjoint spécifiquement chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme pour nous informer sur ces questions et nous aider à mobiliser tout le système des Nations Unies afin de contrer le terrorisme et de prévenir l'extrémisme violent est très encourageant. Outre le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Comité contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sont des partenaires clefs dans ce travail.

Comme M. Voronkov nous l'a dit ce matin, la liste des pays récemment frappés par des attentats terroristes est longue. Malgré les revers stratégiques essuyés en Syrie et en Iraq grâce à la détermination de la coalition mondiale, à laquelle nous sommes fiers d'appartenir, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) reste une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. La tendance qui se dessine est claire, à savoir que ce groupe, qui avait à la base des ambitions purement territoriales, est en train de se transformer en une organisation mondiale opérant en réseau, avec moins de contrôle sur les entités qui lui sont associées. Cette évolution va créer des difficultés nouvelles pour la lutte contre ses activités. Dans le même temps, l'organisation reste localement très présente dans un certain nombre de conflits prolongés, par exemple en Afghanistan et en Libye, comme nous l'avons entendu ce matin.

Pour que notre riposte soit efficace, il sera essentiel de s'adapter à la manière dont la menace de l'EIIL évolue. Le Conseil de sécurité a pris les devants à cet égard en adoptant l'année dernière un nombre important de résolutions portant sur la lutte contre le terrorisme, notamment la résolution 2396 (2017) sur les combattants terroristes étrangers. Toutefois, comme le Secrétaire général adjoint Voronkov l'a souligné, pour avoir l'effet désiré, ces résolutions doivent être intégralement mises en œuvre. À cet égard, nous nous félicitons de l'appui apporté par l'ONU aux États Membres, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités.

La lutte contre le terrorisme est essentielle pour que le Conseil de sécurité s'acquitte de sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le lien entre terrorisme et conflit est clair. Sur

les 22 pays les plus touchés par le terrorisme en 2016, tous présentaient la caractéristique d'être en conflit. En outre, il convient de rappeler que depuis l'an 2000, 99 % des décès causés par le terrorisme ont eu lieu dans des pays touchés soit par un conflit, soit par une grande instabilité politique. La lutte contre le terrorisme ne saurait donc être envisagée de manière isolée, mais doit être considérée dans un contexte plus large. La mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la thématique de la pérennisation de la paix doit être considérée comme un élément central de nos efforts.

La prévention de l'extrémisme violent demeure d'une importance cruciale et doit être vue comme une entreprise à long terme. Par exemple, comme le souligne le rapport (S/2018/80), il est essentiel d'endiguer la propagation de l'extrémisme violent dans les prisons. La Suède a travaillé sur cette question, tant sur son territoire qu'à l'étranger, notamment en Somalie, où du personnel des services pénitentiaires et de probation suédois a été détaché pour aider la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et les autorités pénitentiaires somaliennes à réinsérer les prisonniers Chabab condamnés et à réduire les risques qu'ils ne retombent dans l'extrémisme violent après leur libération.

Je remercie le Secrétaire général adjoint de son attachement indéfectible à la question importante de la prévention de l'extrémisme violent, conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et au Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent. Il est primordial que les organismes et organes compétents, y compris le Conseil de sécurité, accordent une attention accrue à la nécessité de prévenir l'extrémisme violent.

Je voudrais aborder trois problèmes plus concrets en ce qui concerne notre réponse à la menace terroriste.

Premièrement, en ce qui concerne le principe de responsabilité, nous devons faire en sorte que les auteurs, les organisateurs et les parrains du terrorisme rendent des comptes. Ce faisant, il importe bien sûr que les poursuites contre les personnes soupçonnées de terrorisme soient engagées dans le plein respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Nous espérons qu'un accord conforme aux procédures de l'ONU pour le partage des éléments de preuve sera conclu dès que possible au sujet du mandat de l'équipe d'enquêteurs sur les crimes commis par Daech en Iraq. Les juridictions suédoises jugent de plus en plus d'affaires liées au terrorisme et de crimes de guerre. Nous avons été parmi

les premiers pays à poursuivre les auteurs présumés de crimes de guerre en Iraq et en Syrie, sur la base du principe de compétence universelle. L'année dernière, une personne a également été condamnée à une peine de prison pour avoir utilisé les réseaux sociaux afin d'inciter des citoyens à commettre une infraction terroriste.

Cet incident souligne la manière dont l'utilisation des technologies de l'information et des communications et des médias sociaux par les terroristes pose un grave problème. Nous pouvons et devons répondre à ce phénomène avec le plus grand sérieux, mais sans que cela affecte le respect des droits de l'homme ou l'état de droit. Tel est le défi qui se pose à nous : protéger nos concitoyens tout en préservant au niveau mondial l'accès aux réseaux et la circulation de l'information en toute liberté et sécurité. Les droits dont les personnes jouissent hors ligne, y compris le droit à la liberté d'expression, doivent également être protégés en ligne.

Deuxièmement, il convient d'accorder une attention particulière à la problématique hommes-femmes dans la lutte contre le terrorisme. Les femmes jouent des rôles multiples en lien avec le terrorisme : elles sont auteures d'actes de terrorisme, sympathisantes, facilitatrices, victimes ou œuvrent à les prévenir. Dans une étude récente menée sur 15 pays, la Women's Alliance for Security Leadership a conclu que les groupes de défense des droits des femmes ont souvent été les premiers à mettre en garde contre les signes d'une montée de l'extrémisme violent. Nous nous félicitons de l'attention que le rapport du Secrétaire général accorde à cette question.

Par ailleurs, nous notons avec satisfaction qu'à la suite de la résolution 2395 (2017), on constate déjà que la question des enfants et des droits de l'enfant est de plus en plus présente dans les travaux de la DECT et dans le rapport du Secrétaire général.

Enfin, pour ce qui est de l'avenir, nous saluons la décision du Secrétaire général d'organiser une réunion des chefs des organismes antiterroristes des États Membres au mois de juin. Le caractère transnational de nombre des activités terroristes fait qu'il est plus difficile pour un pays de prévenir à lui seul des attaques terroristes. Mon collègue éthiopien vient de le mentionner. La réunion sera donc une occasion importante de réunir nos organismes opérationnels respectifs. Je tiens également à souligner l'importance que nous attachons à l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui doit avoir lieu en juin. Nous espérons que les négociations seront fructueuses et aboutiront à un renforcement de la coopération.

M. Umarov (Kazakhstan) (parle en anglais) :
Nous remercions la présidence koweïtienne du Conseil d'avoir organisé cette séance qui tombe à point nommé. Nous savons gré au Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov de son exposé riche en informations.

Malgré la pression militaire et le succès des opérations antiterroristes de la coalition internationale contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) en Syrie et Iraq, qui a récupéré de vastes territoires contrôlés par l'organisation terroriste, les activités de Daech restent une menace majeure à l'échelle mondiale. Cette menace est aggravée par les combattants terroristes étrangers qui rentrent dans leur pays d'origine, et qui, sur instruction de leurs instigateurs en Syrie et en Afghanistan, commettent des actes terroristes et créent des réseaux satellites. Les idéologues du terrorisme recherchent activement des sanctuaires, des recrues potentielles et des religieux radicaux pour perpétrer des actes odieux directement sur le territoire de leurs États.

Parallèlement, on observe un changement dans les stratégies, les formes et les méthodes d'action de l'EIIL qui, dans les circonstances nouvelles, commet des attentats terroristes en dehors des zones de conflit et fournit un effort délibéré pour étendre et renforcer son réseau de cellules. Ces cellules agissent sans se faire détecter, avec un certain degré d'autonomie, ce qui fait qu'il est difficile pour les États Membres de les identifier. Il est donc tout à fait essentiel de mettre en place un mécanisme efficace d'échange d'informations, au niveau international, sur les combattants terroristes étrangers, les combattants qui rentrent dans leur pays et ceux qui se réinstallent ailleurs.

C'est pourquoi le déplacement de la menace terroriste vers d'autres régions et les mesures du Conseil de sécurité pour y faire face ont été parmi les grands sujets inscrits à l'ordre du jour des visites que le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées a effectuées en Malaisie et à Singapour, en août 2017, et en Afghanistan en octobre 2017.

En dépit des nombreuses mesures prises par la communauté internationale pour identifier et bloquer les ressources extrémistes sur Internet, les combattants et les partisans de Daech continuent d'utiliser Internet et les réseaux sociaux, notamment les technologies d'encodage et des outils de communication sur le dark Web, afin de diffuser, de coordonner et de mener des attaques terroristes et de propager leur discours. Une

réglementation plus stricte et bien coordonnée de l'utilisation d'Internet est donc nécessaire pour détecter et prévenir la propagation des contenus terroristes. L'autosatisfaction est préjudiciable à nos efforts collectifs visant à endiguer la propagande de Daech sur Internet.

Bien que les revenus de l'EIIL aient diminué de 90 % par rapport à 2015, le groupe continue néanmoins de tirer profit de la vente illégale de pétrole. Par conséquent, le Kazakhstan recommande d'adopter de nouvelles mesures globales pour bloquer les voies du transport illégal d'hydrocarbures.

Nous notons avec satisfaction l'attention particulière accordée par le Secrétaire général à l'Afghanistan. Le Kazakhstan est préoccupé par l'émergence de groupes terroristes, en particulier l'EIIL, dans le nord du pays, ce qui peut représenter une menace pour la sécurité des États d'Asie centrale et au-delà. Nous condamnons fermement les récents attentats terroristes commis à Kaboul et à Jalalabad. Le Kazakhstan partage pleinement et appuie la vision, les priorités et les efforts du Secrétaire général pour la réforme de l'Organisation des Nations Unies, afin de donner la priorité à son programme de prévention. C'est pourquoi nous avons pris l'initiative d'organiser la visite du Conseil de sécurité à Kaboul, le mois dernier. Nous voulions permettre aux membres du Conseil d'obtenir des informations de première main sur la situation actuelle et d'examiner les mesures préventives nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes des problèmes, en particulier, comme l'a proposé le Kazakhstan, de relier l'instauration de la paix et de la sécurité avec le développement durable, au moyen de partenariats régionaux avec tous les voisins de l'Afghanistan et d'une collaboration efficace avec les organismes des Nations Unies pour réaliser les objectifs de développement durable.

Le Kazakhstan a intensifié ses échanges avec les autorités compétentes des autres États d'Asie centrale pour mettre en œuvre le Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. Le Plan d'action s'inscrit également dans le cadre de l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et du Centre de lutte contre le terrorisme de la Communauté d'États indépendants. Nous appuyons la proposition de M. Voronkov tendant à l'organisation d'un sommet des chefs des services de renseignement, et nous espérons que ce sera un pas dans la bonne direction pour la lutte contre le terrorisme. Nous avons obtenu des résultats réels dans la recherche et la

détention de personnes impliquées dans des activités terroristes. Pendant la seule année 2017, en coopération avec les services spéciaux de la Russie, de l'Ouzbékistan, du Kirghizistan et du Tadjikistan, plus de 40 personnes impliquées dans des activités terroristes et extrémistes ont été repérées, détenues et remises à nos partenaires dans la région. En travaillant avec les services de contrôle des frontières des pays voisins, nous avons échangé des informations sur les problèmes que constituent les menaces terroristes et extrémistes et leur impact sur la sécurité des frontières. Grâce aux mesures prises en 2017, plus de 20 personnes ont été détenues en raison de leur implication dans des activités terroristes et extrémistes.

Le Kazakhstan accorde une importance particulière à l'application de la résolution 2368 (2017) au niveau national. Conformément à cette résolution et à notre législation nationale sur la lutte contre le blanchiment d'argent pour combattre les trafics illicites et le financement du terrorisme, nous avons gelé les avoirs des terroristes dans notre pays, en conformité avec la liste des organisations et des personnes impliquées dans le financement du terrorisme et de l'extrémisme. L'interdiction de voyager qui s'applique aux personnes inscrites sur les listes des comités de sanctions du Conseil de sécurité est contrôlée et surveillée par INTERPOL, au moyen des registres de recherche des structures régionales de lutte contre le terrorisme et des ministères compétents du Kazakhstan. Nous travaillons avec diligence pour saisir les armes, les munitions et les explosifs des complices des terroristes, afin d'empêcher qu'ils ne tombent entre les mains de radicaux.

Le Kazakhstan met en œuvre des mesures de grande ampleur pour neutraliser les risques potentiels en renforçant sa sécurité nationale, et prévient ainsi toutes les formes d'extrémisme et de terrorisme. Nous avons mis à jour nos normes législatives concernant les migrations, ainsi que la circulation des armes et la sécurité, et nos mesures de sanctions pénales relatives aux activités terroristes et extrémistes ont été durcies. Prenant en compte les recommandations de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et les décisions et résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 2368 (2017), ainsi que les expériences positives d'autres pays, nous avons élaboré un projet de programme d'État de lutte contre l'extrémisme religieux et le terrorisme au Kazakhstan pour la période allant de 2018 à 2022, dont on attend actuellement l'approbation. Le programme envisage des mesures pour la

participation active du secteur non gouvernemental dans la prévention de l'extrémisme religieux et du terrorisme.

Pour terminer, je voudrais assurer les membres du Conseil du plein attachement du Kazakhstan à la lutte contre le terrorisme international dans le cadre de l'action multilatérale élargie. À cet égard, je voudrais signaler que le Kazakhstan a récemment lancé, avec la participation de plus de 100 États Membres, un code de conduite pour parvenir à un monde libéré du terrorisme, et nous espérons coopérer activement au moyen de cette initiative afin de rationaliser nos efforts collectifs de lutte contre le terrorisme à l'échelle internationale, car la coordination et la collaboration font encore défaut.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine tient à remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov de son exposé, et nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2018/80).

Il y a eu récemment des attentats terroristes en Afghanistan, en Iraq et en Égypte, entre autres pays, qui ont fait de nombreuses victimes. En tant qu'ennemi commun de l'humanité, le terrorisme a des ramifications qui dépassent largement les frontières nationales, et les pays ne peuvent pas les contrer en agissant individuellement. La communauté internationale doit s'attacher à appliquer effectivement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 2253 (2015) et 2368 (2017), et les pays doivent conjuguer leurs efforts pour lutter contre la menace évolutive du terrorisme compte tenu de ses nouvelles tendances et caractéristiques.

Premièrement, nous devons élaborer un consensus international contre le terrorisme, qui pose une menace contre l'humanité tout entière. La communauté internationale doit appuyer des normes unifiées et adopter une démarche de tolérance zéro et de non-discrimination pour une répression ferme du terrorisme. Les efforts antiterroristes mondiaux doivent respecter la souveraineté des pays concernés et leur appropriation de la lutte antiterroriste, ainsi que les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, et utiliser pleinement le rôle de chef de file de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, nous devons éliminer les facteurs qui constituent des terreaux fertiles pour le. Le

terrorisme se nourrit des guerres et des conflits, des haines ethniques, de la pauvreté et de l'arriération. La communauté internationale doit s'attacher à aider les États Membres à réduire et à éliminer la pauvreté, à intensifier les efforts pour apporter des solutions politiques aux problèmes régionaux, à promouvoir la notion d'un développement inclusif, équitable et équilibré, à favoriser le dialogue et les relations pacifiques, sur un pied d'égalité, entre les différentes civilisations et régions, et à résister à lier le terrorisme avec une origine ethnique ou une religion particulières.

Troisièmement, nous devons œuvrer pour briser les réseaux terroristes transfrontières. Récemment, les organisations terroristes ont subi de lourdes défaites en Iraq, en Syrie et dans le sud des Philippines, mais les déplacements internationaux et les retours au pays de combattants terroristes représentent encore une grave menace pour les pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que pour leur sécurité et leur stabilité. Les pays concernés doivent renforcer les contrôles aux frontières et la coopération entre les services de répression, partager les renseignements, améliorer le renforcement des capacités et contrecarrer les déplacements des combattants terroristes.

Quatrièmement, nous devons réprimer l'utilisation d'Internet par les organisations terroristes à des fins d'activités terroristes. Internet et les réseaux sociaux sont des moyens de plus en plus utilisés par les organisations terroristes pour mener des activités d'incitation, recruter des combattants et planifier des attaques. La communauté internationale doit oeuvrer à des synergies pour éliminer les moyens utilisés pour la propagation d'idées extrémistes par l'intermédiaire des réseaux sociaux, renforcer la réglementation du cyberspace et à prévenir l'utilisation d'Internet par les organisations terroristes à des fins d'activités de propagande et de financement.

Ces dernières années, la Chine a activement participé aux mécanismes multilatéraux de coopération, y compris l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, et a apporté des contributions importantes à la lutte internationale contre le terrorisme. La Chine appuie le Comité contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités

qui leur sont associés, entre autres, dans leurs efforts pour renforcer de leur coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme de l'ONU. Nous continuerons de promouvoir la coopération multilatérale et bilatérale dans la lutte contre le terrorisme et d'y participer, et nous utiliserons au mieux nos capacités pour fournir une assistance aux pays en développement, notamment des supports pour la lutte contre le terrorisme et pour le renforcement des capacités. La Chine est prête à s'associer à tous les autres pays du monde dans une riposte concertée contre le terrorisme et l'extrémisme violent, afin de maintenir la paix et la tranquillité dans le monde.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'information d'aujourd'hui. Il nous est agréable de souhaiter la bienvenue à M. Voronkov, qui dirige maintenant le travail d'élaboration des rapports stratégiques du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL).

Nous avons étudié avec intérêt le rapport présenté aujourd'hui (S/2018/80). Ses conclusions concernant les pertes militaires et matérielles du noyau du groupe en Syrie et en Iraq suscitent un optimisme prudent. S'agissant des aspects régionaux de la menace, nous restons préoccupés par la puissance croissante de l'antenne de l'EIIL dans le nord de l'Afghanistan. Nous ne devons pas sous-estimer le potentiel que recèlent les partisans internationaux du terrorisme qui sont en train de s'y réunir. Comme le dit le rapport, l'Asie centrale est également menacée et la participation d'individus originaires de cette région a déjà été constatée lors d'attaques terroristes en Turquie, en Russie, dans les pays européens et aux États-Unis.

Nous convenons que les volumes d'argent et d'autres ressources matérielles qui alimentent les caisses de l'EIIL ont sensiblement diminué. Cela ne signifie pas pour autant que les rapports doivent accorder une priorité réduite à la question de l'appui financier et matériel dont bénéficie l'EIIL. Grâce au succès des opérations des Forces armées syriennes et au soutien de la Force aérienne russe, les combattants de l'EIIL ont perdu l'accès à des gisements de pétrole qui leur étaient critiques, ainsi qu'à des voies de transport et des routes commerciales. D'après les données dont nous disposons, vers la fin de 2017, les recettes que l'EIIL tirait du commerce illicite de pétrole et de gaz n'excédaient pas 2 millions de dollars par mois, tandis que le total de ses recettes au Moyen-Orient était tombé à 3 millions de dollars.

Face à cette situation, l'EIIL a activement cherché de nouvelles sources de soutien, en affûtant ses compétences en matière d'utilisation des technologies modernes. Par exemple, les hommes de main des terroristes escroquent les citoyens de l'un des pays voisins de la Syrie en créant de fausses boutiques sur Internet, et les combattants du califat n'hésitent pas à se faire de l'argent dans les casinos en ligne. Comme le rapport du Secrétaire général le note à juste titre, les adeptes de l'EIIL recourent proactivement aux systèmes hawala et aux passeurs de fonds pour leurs transferts financiers. Qui plus est, ces gains d'origine criminelle sont de plus en plus souvent déposés dans des comptes ouverts auprès d'établissements bancaires respectables dans les pays du golfe Persique, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie centrale; la Russie a récemment fourni au Groupe d'action financière des informations détaillées sur cette question. Lorsque nous avons examiné le précédent rapport du Secrétaire général (S/2017/467), de nombreuses délégations ont appelé l'attention sur le fait que l'EIIL tentait d'investir dans des entreprises légitimes à l'étranger. Mais il s'avère que certaines sociétés occidentales ne sont pas particulièrement hostiles à l'idée de faire des affaires avec des terroristes. Nous estimons que ces questions méritent d'être examinées de très près par les autorités des pays concernés.

Aujourd'hui plus que jamais, la question des poursuites pénales contre les terroristes est urgente. Conformément aux résolutions clefs du Conseil, qui-conque fournit une aide directe ou indirecte à l'EIIL, sans parler des combattants eux-mêmes, devra répondre de ses actes. Nous avons été témoins d'un nouveau cas de non-respect de cette obligation judiciaire au début du mois de janvier, lorsque les autorités du Kurdistan syrien ont pris la décision unilatérale de gracier quelque 400 anciens membres de l'EIIL, y compris certains responsables d'opérations de terrain et certains hauts fonctionnaires du califat, et 120 d'entre eux ont fini par rejoindre les Forces démocratiques syriennes. Le fait que de tels événements puissent passer quasiment inaperçus témoigne du double langage qui prévaut toujours s'agissant des terroristes.

Malheureusement, les résolutions 2253 (2015) et 2368 (2017) ne font pas l'objet d'une application intégrale, en particulier pour ce qui concerne le respect du régime d'embargo sur les armes, un aspect amplement confirmé par des sources d'information publiques. Nous espérons que ces questions seront abordées au cours de la rédaction du septième rapport du Secrétaire général sur l'EIIL. En outre, en ce qui concerne l'examen de la

situation sur le terrain et les tendances actuelles de la lutte contre l'EIIL, nous voudrions appeler l'attention sur le document d'analyse présentant une évaluation concertée des futures menaces terroristes qui a été établi pour la réunion annuelle des responsables des services de renseignement, des organes de sécurité et des forces de maintien de l'ordre, qui s'est tenue en Russie. La prochaine édition en sera publiée sous peu en tant que document officiel du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général adjoint et Chef du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Vladimir Voronkov, de son exposé, et le Secrétaire général de son rapport (S/2018/80).

Les conditions dans lesquelles les terroristes opèrent à l'heure actuelle ont dépassé les dimensions locales et régionales et le problème a désormais acquis une envergure mondiale. La menace du terrorisme et l'extrémisme violent représentent l'un des défis les plus importants, les plus complexes et les plus changeants auxquels se heurte la communauté internationale, d'autant plus que les groupes et organisations terroristes ont acquis les capacités nécessaires pour financer leurs agissements et recruter à distance, grâce à différents moyens et outils de propagande. Cette menace évolutive est désormais caractérisée par la diversité de ses recrues, et notamment par le grand nombre de jeunes et de femmes aux âges, catégories sociales, profils éducatifs, professions et nationalités variés. À cela s'ajoute le phénomène de plus en plus marqué des combattants terroristes étrangers, qui continuent de faire peser une menace spécifique sur la paix et la sécurité internationales. À cet égard, nous tenons à mettre en exergue les travaux du Bureau de lutte contre le terrorisme nouvellement créé, qui accompagne les efforts des divers États Membres pour lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent. Nous pensons que le travail dont il s'acquitte en matière de lutte contre le terrorisme et d'aide accordée aux États Membres pour le renforcement de leurs capacités doit être poursuivi.

Dans le même temps, nous devons avoir conscience du fait que les nouvelles technologies de la communication et d'Internet, de même que les réseaux sociaux, ont été un tremplin qui a permis aux organisations et groupes terroristes de propager leur idéologie radicale, basée sur la désinformation, dans le but de recruter des combattants et de se transformer en une menace mondiale. Selon le Bureau de lutte contre le terrorisme,

40 000 combattants terroristes étrangers au bas mot, originaires de plus de 110 pays, seraient venus gonfler les rangs de groupes terroristes en République arabe syrienne et en Iraq. Selon l'étude intitulée « *Mieux comprendre le phénomène des combattants terroristes étrangers en Syrie* », publiée par le Bureau de lutte contre le terrorisme, les facteurs les plus décisifs pour attirer les combattants terroristes étrangers seraient liés à leur situation socioéconomique et à leur vulnérabilité, aux promesses d'avantages matériels et personnels ainsi qu'à la mise en avant de postulats idéologiques ou religieux. En dépit de tout cela toutefois, nous devons rappeler que le terrorisme ne peut ni ne doit être associé à une religion, une nationalité, une civilisation ou un groupe ethnique particulier. Aucune de ces caractéristiques ne doit servir à justifier des mesures visant à combattre ou prévenir le terrorisme, conformément à la résolution 2354 (2017), sur la lutte contre la propagande terroriste.

Contrairement aux mois précédents, la situation est telle que, même si la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) reste latente, elle a été atténuée par les dérives constantes qu'il a subies tant en Iraq qu'en Syrie; c'est pourquoi, selon le vingtième rapport (S/2017/573) de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions présenté en application de la résolution 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes et entités qui leur sont associées, publié en août 2017, le nombre de retours de combattants dans leurs pays d'origine et de relocalisations à partir de zones de conflit dans d'autres régions serait en augmentation. Nous nous inquiétons de ce que cette situation pourrait, à court ou moyen terme, aboutir à une sorte de réorganisation ou à l'émergence de nouveaux groupes terroristes dans des pays tiers dont l'État a perdu le contrôle ou dans les régions confrontées à une instabilité politique ou institutionnelle. À cet égard, la coordination entre les différents comités et organes subsidiaires du Conseil de sécurité et le Bureau de lutte contre le terrorisme est impérative pour empêcher cette menace de se propager à d'autres endroits du monde.

Nous considérons que les diverses initiatives lancées par les gouvernements et entités compétentes, ainsi que l'adoption, par le Conseil, de résolutions visant à geler les avoirs concernés par des transactions financières portant sur des fonds, des ressources économiques ou des activités génératrices de revenus en faveur des personnes, groupes, entreprises et entités inscrites sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida, sont des mesures importantes dans

notre quête pour venir à bout de ce fléau pour l'humanité. Il faut souligner que bien souvent ils tirent leurs revenus du blanchiment d'argent et du recours à ce qu'on appelle les paradis fiscaux, où les contrôles sont réduits voire inexistant, surtout s'agissant des investissements dans le secteur tertiaire. À cet égard, nous constatons que c'est précisément l'absence de mécanismes permettant un échange approprié d'informations qui entrave l'action menée par les États pour atténuer cette menace. C'est pourquoi les efforts de la communauté internationale doivent viser un échange fluide et efficace d'informations sur ces individus, de la part des États comme des organisations internationales telles qu'INTERPOL, ainsi qu'une coopération judiciaire et le partage des renseignements.

En outre, nous sommes d'avis qu'il est urgent et important pour lutter contre le terrorisme et faire face au phénomène des combattants terroristes étrangers qui rentrent dans leur pays ou se réinstallent ailleurs de mettre en œuvre des programmes intégrés relatifs à la problématique hommes-femmes et à celle de l'enfance. À cet égard, le défi consiste, en partie, à appliquer des règles claires et ciblées pour la prise en charge des mineurs qui reviennent dans leur pays d'origine et à mettre en œuvre des initiatives de réadaptation et de réinsertion dans le cadre de modèles interinstitutionnels et multidisciplinaires.

En conclusion, beaucoup de ceux qui sont à cette table ont indiqué qu'il est indispensable de s'attaquer aux causes structurelles qui favorisent l'apparition du terrorisme, en particulier de groupes comme Daech. Parmi ces causes structurelles, il y a indéniablement l'application de politiques de changement de régime, l'interventionnisme et l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États. La situation en Iraq et en Libye montre clairement que ces pratiques favorisent l'apparition du terrorisme.

M. Tanoh-Boutchoue (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint et Chef du Bureau de lutte contre le terrorisme, pour la présentation du sixième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2018/80). Le rapport souligne la persistance de la menace terroriste, et appelle le Conseil de sécurité et tous les États Membres à une vigilance constante, au renforcement et

à la mise en œuvre intégrale des résolutions pertinentes de l'ONU relatives à la lutte contre ce fléau.

Le phénomène du terrorisme, qui se retrouve dans la plupart des peuples des États qui composent notre Organisation, demeure un défi complexe pour les États, malgré les cuisantes défaites récentes subies par Al-Qaida et Daech en Iraq, en Syrie et aux Philippines. Avec plus de 30 000 combattants terroristes étrangers en provenance de plus de 100 États, Daech constitue l'une des menaces les plus importantes de ces dernières années, comme le souligne le présent rapport. En adoptant, en septembre 2014, en présence des chefs d'État et de gouvernement, la résolution 2178 (2014), le Conseil de sécurité a montré sa détermination à s'attaquer à ce fléau. La Côte d'Ivoire, mon pays, voudrait saluer les actions multiformes menées par les Nations Unies et la communauté internationale en vue du renforcement des moyens de lutte contre ce mal pernicieux, qui sape les efforts de développement de nombreux États et affecte la vie de milliers d'individus.

La Côte d'Ivoire se félicite des réformes engagées visant à la restructuration et à l'amélioration de l'architecture antiterroriste des Nations Unies, notamment la création à l'initiative du Secrétaire général chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, qui aura pour mission de donner une dynamique nouvelle à la Stratégie mondiale antiterroriste des Nations Unies. Dans le même ordre d'idées, ma délégation se réjouit de l'adoption de la résolution 2354 (2017) portant sur le document intitulé « Cadre international global de lutte contre le terrorisme », assorti de principes directeurs et de bonnes pratiques. Le suivi de ces principes et pratiques devrait permettre aux États de combattre efficacement les moyens dont se servent Daech et Al-Qaida pour encourager et pousser des personnes à commettre des actes de terrorisme.

La Côte d'Ivoire salue aussi l'adoption, en décembre 2017, de la résolution 2395 (2017), renouvelant pour une période de quatre ans, jusqu'en décembre 2021, le mandat de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), qui demeure l'une des composantes essentielles du mécanisme de lutte contre le terrorisme. La Côte d'Ivoire voudrait saisir cette occasion heureuse d'échange du Conseil sur le terrorisme pour adresser ses félicitations à la nouvelle Directrice de la DECT, M^{me} Michèle Coninx, et l'assurer de la détermination des autorités ivoiriennes à œuvrer de concert avec sa structure pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés. Ma délégation se félicite de la visite en Côte d'Ivoire de la Directrice de cette entité en mars

prochain, et l'assure de sa disponibilité à œuvrer au bon déroulement de sa mission.

La lutte contre Daech et les groupes qui lui sont associés apparaît comme une œuvre de longue haleine en raison des nouveaux modes opératoires adoptés par ces groupes criminels. À cet égard, ma délégation souligne la nécessité pour tous les États Membres de travailler en faveur d'un objectif commun, par le renforcement des mécanismes de coopération régionale et internationale. En outre, elle invite la DECT à accompagner les États qui en manifestent le besoin, en vue de traduire dans leur législation nationale les mesures concrètes devant leur permettre de s'acquitter pleinement de leurs obligations aux termes des résolutions pertinentes de l'ONU.

Ma délégation appelle le Conseil de sécurité à accorder une attention particulière aux régions les plus sensibles, notamment la zone de l'Afrique de l'Ouest, fortement impactée par le phénomène des combattants terroristes étrangers et l'extrémisme violent. La Côte d'Ivoire voudrait une fois encore inviter le Conseil de sécurité à soutenir les initiatives du Groupe de cinq pays du Sahel et les efforts des pays du lac Tchad. Elle voudrait aussi en appeler à la solidarité entre les États afin de renforcer les capacités des pays les moins nantis de faire face à l'évolution de cette menace permanente.

Pour terminer, ma délégation voudrait rappeler la responsabilité qui nous incombe à tous dans la nécessaire coopération, au niveau régional et international, dans cette lutte contre Daech et les groupes qui lui sont associés. La Côte d'Ivoire est déterminée, pour sa part, à œuvrer avec l'ensemble des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour contrer ce fléau, notamment en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Dans cette perspective, je voudrais annoncer que mon pays abritera, avec le concours de la France, dès le mois de juillet 2018, une école régionale de lutte contre le terrorisme. Cette école aura pour vocation de former les cadres des armées et notamment les forces spéciales engagées dans la lutte contre le terrorisme.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : C'est avec un grand plaisir que je prends la parole au nom de la République de Guinée équatoriale à l'occasion de cette séance consacrée à la présentation du rapport du Secrétaire général (S/2018/80) sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme. Je voudrais commencer ma déclaration en exprimant nos plus sincères condoléances et notre solidarité aux pays qui ont été frappés par le

terrorisme et à toutes celles et ceux qui ont perdu des êtres chers, victimes d'attentats terroristes, y compris dans mon propre pays. Nous remercions le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov, Chef du Bureau de lutte contre le terrorisme, pour l'exposé stratégique et exhaustif qu'il vient de présenter sur le renforcement de la coordination et de la cohérence des efforts de l'ONU.

C'est la première fois que la République de Guinée équatoriale participe à cette très importante réunion semestrielle. À l'instar de tous les autres États Membres ici représentés, la République de Guinée équatoriale considère que le terrorisme est un problème fondamental qui nécessite une attention toute particulière. Nous rappelons la Déclaration du Millénaire, qui met l'accent sur la paix et la sécurité pour les peuples du monde et note en particulier la nécessité d'adopter des mesures efficaces contre le terrorisme international, étant donné que les actes criminels motivés par des raisons politiques, conçus ou fomentés pour semer la terreur au sein de la population en général, d'un groupe de personnes ou chez des individus particuliers, sont injustifiables en toutes circonstances, quels que soient les motifs politiques, philosophiques, idéologiques, raciaux, religieux, ethniques ou autre utilisés pour les justifier. C'est pourquoi la lutte contre le terrorisme doit demeurer une priorité mondiale.

La coopération internationale actuellement à l'œuvre, ainsi que les pressions militaires exercées sur divers groupes terroristes internationaux, tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL)/Daech, Al-Qaida, les Taliban et d'autres groupes terroristes comme Boko Haram et les Chabab, sont encourageantes. Cette collaboration et ces pressions limitent l'expansion de ces organisations terroristes et réduisent leurs capacités de continuer à conquérir et à contrôler des territoires.

Si, d'après le rapport qui vient de nous être présenté, Daech a toujours les moyens de commettre des attaques dans certains pays où il est présent, les efforts de la communauté internationale ont permis de limiter considérablement sa présence dans les zones urbaines, ses moyens financiers, ses capacités de conquête et de conservation de territoires, sa mobilité et sa capacité de recruter et de former de nouveaux membres. La nouvelle phase, qui est décrite dans le rapport et qui a été rendue possible par les nombreux sacrifices consentis afin d'infliger à Daech un nombre croissant de revers militaires stratégiques dans la plupart des régions du monde, présente néanmoins un autre type de menace, puisque les cellules de Daech sont de plus en plus autonomes.

La République de Guinée équatoriale salue les efforts déployés par le Secrétaire général et l'Organisation des Nations Unies pour réformer et renforcer l'architecture onusienne visant à faire face à la grave menace du terrorisme. À cet égard, la République de Guinée équatoriale se joint à l'appel lancé par le Secrétaire général et tous les États Membres ici présents pour que soient mises en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1373 (2001), 1267 (1999), 2395 (2017) et 2396 (2017). Dans ce contexte, nous saluons le travail de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme du travail, qui a mis à jour le Guide technique pour la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et des autres résolutions pertinentes afin d'appuyer les efforts des États Membres dans le cadre de l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur le terrorisme.

L'existence de nouvelles stratégies et initiatives novatrices à l'échelle mondiale pour lutter contre le terrorisme, conjuguée à l'application des résolutions susmentionnées, sont des outils essentiels pour combattre le terrorisme sous tous les angles possibles, à savoir l'aspect financier; la coopération internationale dans le domaine de l'application de la loi; la poursuite en justice, la réadaptation et la réinsertion des combattants terroristes étrangers qui reviennent dans leur pays ou se réinstallent dans un pays tiers; la prévention et l'élimination de la propagation de l'extrémisme violent dans les prisons et par le biais des technologies numériques; et la protection des droits de l'homme de toutes les personnes touchées par le terrorisme, en particulier les enfants, les réfugiés, les migrants et les demandeurs d'asile.

En dépit des diverses initiatives et des avancées qui ont été réalisées, la République de Guinée équatoriale reste très préoccupée par la kyrielle de menaces posées par le terrorisme et d'autres groupes qui lui sont associés, étant donné que de nombreux États Membres et sous-régions ne disposent pas des outils nécessaires pour les contrer. Je pense notamment au système de données biométriques, aux empreintes digitales, aux photographies, à la technologie de reconnaissance faciale et aux autres moyens ou outils pertinents permettant l'identification biométrique. Cela crée autant d'angles morts dans des domaines tels que la protection de frontières terrestres ou marines poreuses dans de nombreuses régions, comme en Afrique centrale. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport, il est extrêmement important d'empêcher les contacts et/ou la coopération entre les différents groupes terroristes existants. C'est pourquoi la collaboration, la coopération, la formation

et le transfert de technologies avancées sont essentiels pour lutter efficacement contre les terroristes.

Une autre menace importante pour la paix et la sécurité nationales et internationales est le retour des combattants étrangers dans leur pays d'origine, ce qui, s'il se produisait à grande échelle, pourrait avoir de très lourdes conséquences, telles que l'organisation et/ou la réorganisation de cellules terroristes ou la radicalisation des personnes vulnérables et exposées à la propagande terroriste. Prévenir les déplacements de combattants étrangers est à la fois essentiel et très difficile. Comme le rapport le note également, dans certains États Membres, les institutions judiciaires ne disposent pas de lois pour juger leurs citoyens qui se sont rendus à l'étranger pour combattre aux côtés de Daech ou d'un autre groupe terroriste, ou ne sont pas en mesure d'engager des poursuites en raison de l'absence de preuves et de collaboration entre les différents services. À cet égard, nous encourageons les États Membres à appuyer les efforts pertinents afin de garantir la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités destiné à endiguer le flux de combattants terroristes étrangers, en application de la résolution 2396 (2017).

Le terrorisme ne connaît ni frontières ni nationalités et ne fait pas non plus de distinction entre les religions, entre les riches et les pauvres. La lutte contre le terrorisme passe donc par une coopération accrue. Seuls un effort et un engagement collectifs et partagés des États Membres, en collaboration avec des alliances public-privé, des organisations non gouvernementales et d'autres groupes, permettront de préserver les progrès réalisés dans la lutte contre le terrorisme, y compris contre des groupes tels que Daech et autres, et de parvenir à des solutions durables.

Le continent africain est saigné à blanc par l'action de groupes terroristes, tels que Boko Haram dans le nord-est du Nigéria, ce qui a également une incidence sur les pays voisins du Niger, du Tchad et du Cameroun, tous limitrophes de la Guinée équatoriale. Il y a également le cas des Chabab dans l'est du continent. Des pays comme le Mali sont victimes de groupes soutenus par Al-Qaida au Maghreb islamique. Tous ces phénomènes sont extrêmement préjudiciables et posent de graves défis à la vie et aux économies des pays les plus directement touchés et, dans une moindre mesure, à celles de leurs voisins et, par extension, de toute l'Afrique.

Les personnes déplacées et les dégâts causés aux infrastructures et au secteur touristique étant difficiles à évaluer avec précision, la lutte contre le terrorisme revêt

une importance vitale pour notre propre survie en tant qu'États. Comme le sait le Conseil, un attentat terroriste a récemment été déjoué dans notre pays, dont l'objectif était de violer et de compromettre son indépendance et sa stabilité et de détruire ses institutions légitimes. Heureusement, cette tentative a rapidement été neutralisée par nos forces nationales de sécurité, avec la coopération et l'appui de la République sœur du Cameroun. Cet exemple montre que la coopération est nécessaire et bénéfique dans les domaines de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme.

Au cours des dernières années, la Guinée équatoriale a pris une part importante dans les travaux des mécanismes multilatéraux de lutte contre le terrorisme, notamment dans le cadre de l'ONU et du mécanisme conjoint de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. La Guinée équatoriale est prête à continuer de participer à la coopération multilatérale et bilatérale en matière de lutte contre le terrorisme et de la promouvoir et à améliorer le partage d'informations en matière de lutte contre le terrorisme. Un exemple concret est l'opération Obangame, dans le golfe de Guinée, dans le cadre de laquelle plusieurs États de la sous-région, dont la Guinée équatoriale, déploient des efforts conjoints pour prévenir les actions des pirates, qui sont susceptibles de se transformer en terroristes. La Guinée équatoriale est disposée à collaborer avec tous les pays pour lutter collectivement contre la menace terroriste et l'extrémisme violent et maintenir la paix et la stabilité internationales.

Néanmoins, la situation exige de mener une réflexion approfondie du fait du nombre croissant de conflits et de victimes. C'est pourquoi, pour remédier à cette situation, le Conseil de sécurité doit continuer de collaborer avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et redoubler d'efforts pour adopter des politiques qui mettent l'accent sur la prévention des conflits, en utilisant tous les instruments, mécanismes et méthodes créés par les deux organisations.

Mme Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Vladimir Voronkov, de son exposé sur le rapport du Secrétaire général (S/2018/80) sur la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales. Je vais partager quelques réflexions.

À la suite d'opérations de combat coordonnées, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a perdu une grande partie du territoire qu'il contrôlait. Même

si les efforts de la coalition internationale ont diminué les revenus de l'EIIL, les groupes terroristes tels que l'EIIL et les groupes qui lui sont affiliés, qui opèrent dans le monde entier, restent capables de commettre des attaques terroristes. Nous attendons avec intérêt l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies prévu cette année. Nous sommes convaincus que le renforcement des capacités, la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent doivent être les principales priorités.

J'apprécie à sa juste valeur la contribution de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Les efforts qu'elles déploient pour établir des rapports stratégiques qui reflètent la gravité de la menace sont importants. Nous nous félicitons que le récent rapport de l'Équipe de surveillance mette l'accent sur l'évaluation de la menace, le partage d'informations et le renforcement de la surveillance transfrontières des déplacements de personnes. Nous réitérons l'importance de renforcer la coopération à grande échelle entre l'ONU et les organes régionaux tels que le Groupe d'action financière, en tenant compte de la menace croissante que posent les nouvelles techniques de financement du terrorisme qui permettent d'acquérir des fonds anonymement. Nous sommes pleinement conscients que les avancées techniques signifient que la collecte de fonds et les activités de recrutement des terroristes représentent un problème plus complexe à gérer pour la communauté internationale. Les membres et les sympathisants de l'EIIL peuvent continuer d'utiliser les médias sociaux, notamment les techniques d'encodage et les moyens de communication du dark Web, pour communiquer et pour coordonner et faciliter leurs attaques.

Nous ne pouvons oublier les méthodes traditionnelles de financement du terrorisme – qui restent simples et efficaces et son populaires parmi les combattants terroristes étrangers qui rentrent –, notamment les attaques à main armée telles que celles qui se sont produites à Mossoul et Al-Arish. La détection de tendances hypothétiques concernant le financement du terrorisme et les attentats terroristes potentiels doit être une priorité pour les États Membres. À ce jour, nous sommes uniquement en mesure d'envisager des mesures de prévention lorsque nous sommes confrontés à des actions spécifiques des terroristes. Cependant, il semble que nous ne sommes pas préparés à nous adapter rapidement à la créativité des terroristes, dont les méthodes évoluent en permanence. Il est donc crucial de comprendre les

méthodes et les tendances pour anticiper les trajectoires et activités financières potentielles des terroristes.

Le terrorisme est un phénomène qui dépasse les frontières. En conséquence, il demeure essentiel de renforcer la coopération entre l'ONU, les organisations régionales et sous-régionales et les États pour le combattre efficacement, en particulier en ce qui concerne la responsabilisation. En tant que membre de la coalition internationale, la Pologne est disposée à coopérer étroitement avec l'ONU dans ce domaine.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Nous remercions M. Vladimir Voronkov de son exposé instructif.

Nous saisissons cette occasion pour saluer la réforme initiée par le Secrétaire général avec la création du Bureau de lutte contre le terrorisme en juin 2017. C'est une des mesures initiales prises par le Secrétaire général pour réaliser une réforme institutionnelle. Nous estimons que la réforme contribuera grandement à renforcer la coordination des efforts et des activités de lutte contre le terrorisme dans le cadre de l'ONU et au-delà, ainsi que la capacité des États Membres à lutter contre cette menace imminente. L'ONU et ses organismes luttent avec acharnement contre le terrorisme et coordonnent leurs efforts avec les organisations internationales. Ils mettent l'accent sur la prévention pour éliminer les groupes terroristes. Ces efforts, conjugués aux efforts que déploie la coalition internationale en vue d'éliminer le terrorisme, ont permis de vaincre des groupes terroristes dans certaines régions. Cependant, les États Membres se heurtent à des obstacles dans leur lutte contre le terrorisme, car ces groupes développent de nouveaux moyens et de nouvelles techniques. Cela exige que le Conseil de sécurité et les États Membres redoublent d'efforts, sur la base du dialogue et du partage d'informations et d'expériences. Nous devons également appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et collaborer avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Équipe d'appui analytique et les autres organes de l'ONU, ainsi qu'avec les organisations internationales pertinentes.

Le Koweït accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (S/2018/80), notamment son évaluation et son analyse de Daech, et salue le rôle que joue la coalition internationale dans la lutte contre sa prolifération. Les États Membres ont mis en place des mesures

de contrôle qui ont affaibli les capacités de Daech et lui ont fait perdre des ressources financières. Dans le même temps, le rapport souligne que Daech a la capacité de s'adapter aux nouvelles situations malgré la baisse de ses ressources, qu'il est à la recherche de nouvelles ressources et qu'il crée des groupes et des cellules terroristes en employant de nouvelles méthodes. Le rapport souligne l'importance de la coopération internationale avec l'ONU et ses organes pour lutter contre ce fléau.

Le terrorisme persiste et représente une menace pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi le Koweït condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quelles qu'en soient les motivations. Le terrorisme est un acte criminel et ne doit être relié à aucune religion, identité, culture ou ethnique.

La lutte contre le terrorisme exige de mobiliser tous les efforts internationaux pour lutter contre ce fléau criminel. Il faut prendre des mesures pour renforcer l'engagement en faveur du droit international humanitaire, du respect des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de la coexistence pacifique entre les différentes religions. Il faut garantir le respect des symboles de ces religions et de leurs lieux saints. Nous devons remédier aux conditions qui favorisent la propagation du terrorisme et l'incitation à la haine et condamner toutes les manifestations de l'extrémisme et de la violence.

Par ailleurs, nous réitérons l'importance des questions liées aux jeunes et aux femmes dans le cadre des efforts visant à contrer les menaces à la paix et à la sécurité internationales découlant d'actes terroristes. Nous devons accroître la participation des jeunes et des femmes à l'élaboration des stratégies de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, qui conduit au terrorisme. Dans le cadre des efforts déployés par l'État du Koweït au niveau international, nous accueillerons, le 13 février, une réunion ministérielle de la Coalition internationale contre l'État islamique d'Iraq et du Levant, avec la participation de 70 pays et de quatre organisations internationales, en vue de formuler une stratégie et des plans pour lutter contre le terrorisme. Cette conférence sera la première du genre depuis la défaite de Daech en Iraq.

Pour terminer, l'État du Koweït réitère sa condamnation ferme et catégorique du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, où que ce soit et quels qu'en soient les motivations et les auteurs. Il s'agit d'une attaque délibérée contre la paix et la sécurité internationales et d'une violation flagrante du droit

international. Dans le même temps, nous tenons à souligner que la promotion d'une culture de tolérance et de coexistence entre les peuples fait partie des priorités de la politique étrangère de l'État du Koweït. Nous appuyons tous les efforts entrepris au niveau international pour lutter contre le terrorisme et contrer les menaces terroristes auxquelles le monde est confronté.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

J'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 50.